

## SÉANCE DU 16 janvier 2012

L'an deux mil douze, le seize janvier, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de BALLOTS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Date de convocation des membres : 11 janvier 2012

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf MM Daniel CALTEAU, Fernand JEUDY, Jean-Luc TULLEAU, Mme Nathalie ORY, excusés.

Madame Séverine GOUHIER a été élue secrétaire de séance.

**N° 01-2012 –  
Elaboration d'un  
Plan Local  
d'Urbanisme associé  
à une Approche  
Environnementale de  
l'Urbanisme – Choix  
du bureau d'études**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme associé à une Approche Environnementale de l'Urbanisme. Par délibération du 17 octobre 2011, il avait été décidé le lancement de l'appel d'offres pour le choix du bureau d'études.

Cette consultation relève de la procédure adaptée.

Après ouverture des plis et analyse des offres,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir la proposition du cabinet ECCE TERRA de TIERCE (Maine et Loire), comme étant le bureau d'études ayant répondu le mieux aux critères de sélection, pour un montant total de 46 250,00 € HT (55 315,00 € TTC) décomposé comme suit :

- coût PLU : 21 575 € HT
- coût AEU : 24 675,00 € HT

Autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision et notamment le marché à intervenir avec le bureau d'études ECCE TERRA.

**N° 02-2012 – Plan  
Local d'Urbanisme :  
diagnostic agricole**

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, le conseil municipal avait mis une option pour un diagnostic agricole.

Les principes du diagnostic agricole sont définis dans la charte Agriculture et urbanisme réalisée pour le département de la Mayenne. Cela permet d'identifier au mieux la zone agricole et préserver les sièges d'exploitation viables. Le diagnostic agricole apparaît comme une aide précieuse à la décision.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

<p><b>N° 03-2012 – Location tables rondes</b></p>	<p>Décide de retenir la proposition de la Chambre d’agriculture de la Mayenne pour un montant de 2 614,50 € HT (3 126,94 € TTC),</p> <p>Autorise le maire à signer le devis à intervenir avec la Chambre d’agriculture.</p> <hr/> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu l’acquisition de tables rondes pour la salle des fêtes (de diamètre 183 cm),</p> <p>Décide, après en avoir délibéré, (8 voix pour, 1 abstention)</p> <p>De fixer le prix de location pour les particuliers, lorsqu’elles seront utilisées en dehors de la salle des fêtes, à 10 € l’unité.</p> <hr/>
<p><b>N° 04-2012 – Déclassement d’un délaissé de voirie</b></p>	<p>Le conseil municipal,</p> <p>Considérant que l’impasse située entre les bâtiments de l’entreprise ALGOPLAST, zone artisanale, et qui se prolonge à l’arrière desdits bâtiments, ainsi que derrière le bâtiment appartenant à M. TRETON Bernard, d’une superficie totale d’environ 2330 m<sup>2</sup>, a perdu son caractère de voie publique,</p> <p>Considérant que cette impasse est donc un délaissé de voirie,</p> <p>Après en avoir délibéré,</p> <p>Décide de déclasser cette portion de voie (déclassement de fait),</p> <p>Décide que ce terrain sera proposé à la vente aux riverains.</p> <hr/>
<p><b>N° 05-2012 – Frais de scolarité – participation de la commune de La Selle Craonnaise</b></p>	<p>Le conseil municipal,</p> <p>Vu la délibération du 27 octobre 2010 fixant le coût moyen de scolarité sur la commune pour l’année scolaire 2009/2010, à 1512,51 € pour un élève en maternelle et à 469,48 € pour un élève en primaire,</p> <p>Vu la délibération de la commune de La Selle Craonnaise, en date du 16 décembre 2010, décidant de ne pas participer aux charges de fonctionnement pour la même année scolaire,</p> <p>Vu la deuxième délibération contradictoire prise par la commune de La Selle Craonnaise, en date du 29 septembre 2011, décidant la prise en charge des frais de scolarité des deux enfants domiciliés dans leur commune, mais en prenant en considération le coût moyen de scolarité d’un élève de l’école de La Selle Craonnaise (soit 340 €),</p> <p>Après en avoir délibéré,</p>

<p><b>Station d'épuration : vidange du 3<sup>ème</sup> bassin</b></p>	<p>Accepte la proposition de la commune de La Selle Craonnaise, pour l'année scolaire 2009/2010,</p> <p>Autorise le maire à émettre le titre de recettes d'un montant total de 680 € (340 € x 2 élèves).</p> <hr/> <p>Le curage des deux premiers lits a été réalisé en 2009 et 2010. Il y a lieu de procéder à la vidange du 3<sup>ème</sup> bassin courant 2012.</p> <p>Mme Hélène FRAN CART, du cabinet VALTERRA MO (anciennement SESAER), qui a suivi les deux précédents chantiers, va étudier la superficie de terrain nécessaire à l'épandage des boues.</p> <hr/>
<p><b>Salle de restaurant scolaire municipal</b></p>	<p>La commission de sécurité a procédé, le 5 janvier 2012, à la visite de réception de l'agrandissement de l'EHPAD. Un avis favorable a été attribué, la salle sera donc ouverte au public courant janvier.</p> <p>La commune a fait l'acquisition de chaises supplémentaires, en décembre 2011.</p> <p>Il est prévu l'acquisition aussi de claustrats.</p> <hr/>
<p><b>Parking Pôle santé – EHPAD</b></p>	<p>Les travaux seront réalisés par la commune courant mars 2012 (emplacements devant les 5 logements locatifs, impasse de la Closeraie).</p> <hr/>
<p><b>N° 06-2012 – Lotissement La Barrière – Vente d'une parcelle à M. et Mme MOUNIER Ludovic</b></p>	<p>Le conseil municipal,</p> <p>Vu l'offre d'achat de M. et Mme MOUNIER Ludovic, domiciliés à BALLOTS lieudit « La Charmille », concernant le lot n° 17 du lotissement La Barrière, cadastré section YH 220, d'une superficie de 691 m<sup>2</sup>,</p> <p>Après délibération et à l'unanimité,</p> <p>Donne un avis favorable à la rétrocession de ce lot à M. et Mme MOUNIER Ludovic, moyennant le prix de 20 € HT le m<sup>2</sup>, soit 13 820,00 € HT avec TVA sur la marge (2 516,19 €) soit pour la somme totale de 16 336,50 € TTC.</p> <p>Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à la vente de cette parcelle.</p> <p>Cette somme sera payable à la signature de l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître Henri AUBIN, notaire associé à Craon.</p> <hr/>
<p><b>Course cycliste organisée par la communauté de communes du Pays du Craonnais</b></p>	<p>Le 12 mai 2012 est organisée une course cycliste par la communauté de communes de Craon. L'arrivée se fera à Ballots. Des informations supplémentaires (organisation, horaires....) seront données lors d'une prochaine réunion de conseil.</p> <p>Le 18 mars 2012 : passage de la course cycliste du Pays de Craon (vers 16 h 40).</p> <hr/>

**Questions diverses**

- Projet d'agrandissement de la mairie, avec création d'un sas d'accès à la mairie et à l'agence postale communale. Monsieur Bernard HOUET, architecte, a déposé un projet (plans). L'estimation de cette construction est entre 30 000 € et 35 000 € HT.
  - Proposition de pose aux principales entrées du bourg, de panneaux présentant les parcelles encore disponibles à la vente au sein du lotissement La Barrière.
  - Prochaines réunions de conseil : 20 février, 12 mars et 19 mars.
- 

**N° 07-2012 – Budget commune : modifications budgétaires n° 5**

Le Conseil municipal,

Autorise les modifications budgétaires suivantes, sur le budget communal 2011 :

Fonctionnement :

- Article 65737 Autres établissements publics : - 97 787,88 €
- Article 023 Virement à la section d'investissement : + 97 787,88 €

Investissement :

- Article 021 Virement de la section de fonctionnement : + 97 787,88 €
  - Article 27638 Autres établissts publics : + 97 787,88 €
- 

**N° 08-2012 – Approche environnementale de l'Urbanisme – Demande d'aide Leader**

Le conseil municipal,

Considérant la décision du conseil municipal de s'engager dans une approche environnementale de l'urbanisme dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme,

Considérant l'estimation du bureau d'études ECCE TERRA, d'un montant HT de 24 675 €,

Sollicite une subvention auprès de :

- l'ADEME
  - LEADER
-